

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 30 Novembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Maryvonne LE GAL, M. Bernard BASTIER, M. Didier LEMARCHAND, M. Jean-François SALVAR, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Mme Sonia CAROFF à Mme Anne-Marie GARANGE
Mme Séverine LE FLOCH à Mme Marylise FOIDART
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 novembre 2021
Date de l'affichage	24 novembre 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

2021 119 Autorisation de crédits d'investissement sur 2022

Rapporteur : P. Jacqueminot

À compter du 1er Janvier 2022, et jusqu'au vote du Budget Primitif 2022, la commune ne pourra pas procéder au paiement des dépenses d'investissement sans autorisation expresse du Conseil Municipal.

Afin de gérer au mieux les affaires courantes et de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, en attendant le vote du budget primitif 2022, il convient d'ouvrir des crédits d'investissement dans une proportion des dépenses d'investissement prévues en 2021. Les crédits correspondants sont ensuite inscrits au budget primitif au moment de son adoption.

Cette délibération budgétaire spéciale peut concerner jusqu'au quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 des budgets de l'exercice précédent.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits concernés.

Il est proposé de recourir à cette procédure et d'autoriser le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite, du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2021, soit :

Au budget Commune : 975 706,00 € dans les limites suivantes :

Affectation des crédits		Montant
chapitre 20	Immobilisations incorporelles	58 778,00 €
c/202	Frais d'études documents urbanisme	2771,00
c/2031	Frais d'études	8957,00
c/2051	Concessions et droits similaires	47050,00
C/204	Immobilisations incorporelles	28 625,00 €
c/2041631	Biens mobiliers...	2625,00
c/20421	Subventions d'équipement de droit privé	1000,00
c/2046	Attribution compensation investissement	25000,00
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	357 692,00 €
c/2111	Terrains nus	7500,00
c/2128	Autres agencements et aménagements	32775,00
c/21312	Bâtiments publics - bâtiments scolaires	6502,00
c/21316	Equipements de cimetièrre	1292,00
c/21318	Bâtiments publics - autres	28837,00
C/2151	Réseaux de voirie	101370,00
c/2152	Installations de voirie	15835,00
c/21534	Réseaux d'électrification	12412,00
c/21538	Réseaux divers	43787,00
c/2161	Acquisition d'œuvre d'art	425,00
c/2182	Matériel de transport	25750,00
c/2183	Matériel de bureau et informatique	20800,00
c/2184	Mobilier	7477,00
c/2188	Autres immobilisations corporelles	52930,00
Chapitre 23	Immobilisations en cours	530 611,00 €
c/2312	Agencements et aménagements de terrains	246593,00
c/2313	Immobilisations en cours	227041,00
c/2315	Immobilisations en cours, installations techniques	56977,00
	TOTAL	975 706,00 €

De plus, il est nécessaire de prévoir les crédits nécessaires au compte 16449 : Opération afférente à option de tirage, car le remboursement du capital de ce contrat intervient avant le vote du budget primitif 2022 :

Affectation des crédits		Montant
c/16449	Opération afférente à l'opération de tirage	201 000,00 €

Ces crédits seront intégrés au budget 2022, lors de son vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 16 Novembre 2021,

AUTORISE Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux chapitres 20, 204, 21, 23 du budget de l'exercice 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire à prévoir les crédits au compte 16449.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 1er décembre 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

